

Service d'origine :	MDPH
Objet :	<p style="text-align: center;">ARRETÉ</p> <p>Portant renouvellement de la composition de la Commission Exécutive (COMEX) de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).</p>
	<p>Le Président du Conseil Départemental,</p> <p>Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.</p> <p>Vu la loi n° 2011-901 du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap.</p> <p>Vu le décret n° 2006-130 du 8 février 2006 relatif à la convention de base constitutive de la MDPH.</p> <p>Vu la circulaire du 23 mars 2010, relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap.</p> <p>Vu la Convention constitutive du groupement d'intérêt public en date du 16 décembre 2005.</p> <p>Vu les résultats du scrutin des élections cantonales des 20 et 27 juin 2021.</p> <p>Suite à la démission de Madame SOUQUET Andrée en qualité de conseillère départementale.</p>

Arrête

Article 1 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 28 juin 2024.

Article 2 : Outre son président, la commission exécutive comporte 24 membres délibératifs :

- **12 membres représentant le Département désignés par le Président du Conseil Départemental**

Titulaires	Suppléants
Isabelle LAFOURCADE	Nicole DARRIEUTORT
Marie-Françoise PRUGENT	Nathalie SALABERT
Frédéric RÉ	Jean MUR
Virginie SIANI WEMBOU	Sébastien SAINT-MARTIN
Joëlle ABADIE	Kevin GOURAUD
Andrée DOUBRERE	Nathalie ASSIBAT
Laurent LAGES	Marie-Françoise ANDURAND
Laurence ANCIEN	Gaëlle VERGEZ
Béatrice LACROIX	Rozenn GUYOT
Geneviève QUERTAIMONT	Anne BRUNET
Marie-Paule BARON	Nathalie PERIN
Bernard VERDIER	Pascale LECHAT

- **7 membres représentant l'Etat désignés par le Préfet et par le Recteur d'académie compétent dont :**

2 membres représentant la DDRETS :

- Le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant
- Le Directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant

1 membre représentant l'ARS :

- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou son représentant

3 membres représentants les organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales du régime général :

- Le Président de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou son représentant
- Le Président de la Mutualité Sociale Agricole ou son représentant
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant

1 membre représentant l'Inspection Académique :

- Le Directeur d'Académie ou son représentant

- 6 membres désignés par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) représentant les associations de personnes handicapées

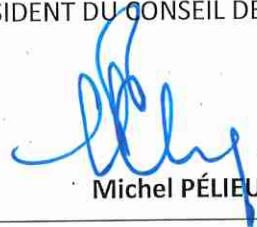
Titulaires	Suppléants
Sylvie BENICOURT ALMA 65	Sébastien TESTA UDAF 65
Marie-Christine HUIN APF France Handicap	Laetitia DELCROIX Confédération syndicale des familles
Jacques MAILLOT CAP Autonomie Inclusion	Géraldine DESVERGNES CAP Autonomie Inclusion
Delphine DESFORGES SAGV	
Emmanuelle RIEUDEBAT Association les Invisibles	
Christiane SENTAGNE UDAF 65	

- 2 membres désignés représentant le Comité Local de Concertation à titre consultatif

Titulaires	Suppléants
Sophie BOUSQUET Mélanie FERREIRA	Myriam PAULIEN PARGALA Cyrielle DUVAL

Fait à Tarbes, le **21 NOV. 2025**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Michel PÉLIEU

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES HAUTES-PYRÉNÉES

Place Ferré – 65000 TARBES

Tel. 05 62 56 73 50 – www.mdph65.fr

